

Comment se protéger et gérer au mieux les accidents dans sa vie sociale et professionnelle

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Tout travailleur handicapé d'ESAT

Durée

6 demi-journées + 1

Organisme de formation

☞ GIP EXPERIENCE/GRETA PDL

Date limite d'inscription

31/12/2018

Lieux & dates

☞ Groupe 1

44 - Dates, voir Contenu

Le 11 mars 2019
+ Le 18 mars 2019
+ Le 25 mars 2019
+ Le 1er avril 2019
+ Le 23 avril 2019
+ Le 13 mai 2019
+ Le 20 mai 2019

☞ Groupe 2

72 - Dates, voir Contenu

Le 18 mars 2019
+ Le 25 mars 2019
+ Le 1er avril 2019
+ Le 29 avril 2019
+ Le 6 mai 2019
+ Le 13 mai 2019
+ Le 20 mai 2019

☞ Groupe 3

53 - Dates, voir Contenu

Le 30 avril 2019
+ Le 6 mai 2019
+ Le 16 mai 2019
+ Le 20 mai 2019
+ Le 3 juin 2019
+ Le 11 juin 2019
+ Le 18 juin 2019

☞ Groupe 4

85 - Dates, voir Contenu

Le 9 mai 2019
+ Le 16 mai 2019
+ Le 23 mai 2019

Contexte

La sécurité au travail est une préoccupation pour toute entreprise. Le secteur protégé y est particulièrement sensible au regard des fragilités et de la vulnérabilité des publics accueillis.

La sensibilisation aux dangers est un préalable à toute action relevant de la sécurité au travail.

Mais face à des situations dangereuses, la formation va également permettre d'aider la personne à dédramatiser des situations vécues comme angoissantes et l'amener à adopter les attitudes les plus appropriées en fonction de ses capacités et de ses difficultés propres.

Cette action visera à former les travailleurs accueillis en ESAT aux gestes de première urgence en cas d'accident professionnels ou domestiques et leur permettra d'adopter les comportements adaptés en cas de danger.

Objectifs

A l'issue de la formation chaque participant devrait être capable :

- ☞ D'identifier les principaux dangers liés au travail et au domicile dans une démarche de prévention,
- ☞ D'intégrer une procédure d'alerte facile à mettre en œuvre,
- ☞ D'appréhender les différentes façons de se protéger face à un danger,
- ☞ D'acquérir les gestes de secours à apporter dans la vie domestique et professionnelle

Prérequis

Tout travailleur en situation de handicap accueilli en ESAT, volontaire pour apprendre les gestes de premiers secours et acquérir les comportements adaptés en cas d'accident, sur le lieu de travail et/ou au domicile

Contenu

« Prévention du quotidien et premiers secours »

Se protéger et gérer au mieux l'accident dans la vie sociale et professionnelle

Être capable d'identifier et reconnaître, les dangers au travail et à la maison

- ☞ Dédramatiser les situations angoissantes du quotidien
- ☞ Savoir mettre en place par des gestes simples des mesures de prévention quotidiennes
- ☞ Acquérir les bonnes habitudes & l'organisation à mettre en place à la maison & au travail pour limiter les risques
- ☞ Être capable d'intégrer une procédure simple d'alerte des secours
- ☞ Informer par un message simple mais efficace les secours
- ☞ Mettre en place des moyens visuels et mémos techniques d'appel au secours et de

- + Le 6 juin 2019
- + Le 13 juin 2019
- + Le 20 juin 2019
- + Le 27 juin 2019

☛ Groupe 5

49 - Dates, voir Contenu

- Le 16 mai 2019
- + Le 23 mai 2019
- + Le 6 juin 2019
- + Le 13 juin 2019
- + Le 20 juin 2019
- + Le 27 juin 2019
- + Le 4 juillet 2019

Interlocuteur Opcos Santé

Caroline BERNIER

caroline.bernier@unifaf.fr

0240890343

gestes de secours

- ☛ Prévoir l'arrivée des secours et faire un récapitulatif de la situation
- ☛ Savoir réagir & intervenir efficacement lors d'une situation d'urgence
- ☛ Éviter la précipitation
- ☛ Appréhender et savoir se protéger face une situation dangereuse,
- ☛ Être capable d'agir en toute sécurité pour la prise en charge d'accidents & d'incidents bénins
- ☛ Acquérir les gestes de premiers secours adaptés dans la vie domestique & professionnelle en étant guidé par téléphone

Déroulé

En amont de la formation, un questionnaire sera envoyé aux ESAT concernés afin de recueillir des informations permettant d'adapter et d'individualiser les séances (postes de travail, activités, risques identifiés, ...)

Un livret sera remis à chaque stagiaire. Les participants seront amenés à renseigner le livret tout au long du parcours de formation avec les supports visuels adaptés à chaque situation, aux difficultés et potentiel de chacun (photo, pictogrammes, ...). Le livret sera conservé par chaque participant pour mémo.

Validation

Mise en place de contrôle : mise en situation ludique sur les environnements à risque

Contrôle du comportement face à une situation d'accident ou de danger simulée

Synthèse pédagogique finale en présence de l'ensemble des candidats,

Fiche individuelle d'appréciation de la formation

Travail inter session à effectuer :

- ☛ Mise en place d'une procédure personnalisée d'alerte au secours.
- ☛ Mise en place d'affichage prévention au domicile

En fin de formation, tous les stagiaires se verront remettre une attestation de formation. Les personnes qui seraient en capacité de passer le SST seront identifiées.

Lieux et Dates (2019) : 6 demi-journées + 1 journée

Département 44 :

Mars : les 11-18-25 : de 9h00 à 12h30

Avril : le 1er : de 9h00 à 17h00

Avril : le 23 : de 9h00 à 12h30

Mai : les 13-20 : de 9h00 à 12h30

Département 72 :

Mars : les 18-25 : de 13h30 à 17h00

Avril : le 1er : de 13h30 à 17h00

Avril : le 29 : de 9h00 à 17h00

Mai : les 6-13-20 : de 13h30 à 17h00

Département 53 :

Avril : le 30 : de 9h00 à 12h30

Mai : les 6-16 : de 9h00 à 12h30

Mai : le 20 : de 9h00 à 17h00

Juin : les 3-11-18 : de 9h00 à 12h30

Département 85 :

Mai : les 9-16-23 : de 9h00 à 12h30

Juin : le 6 : de 9h00 à 17h00
Juin : les 13-20-27 : de 9h00 à 12h30

Département 49 :

Mai : les 16-23 : de 9h00 à 12h30
Juin : le 6 : de 9h00 à 12h30
Juin : le 13 : de 9h00 à 17h00
Juin : les 20-27 : de 9h00 à 12h30
Juillet : le 4 : de 9h00 à 12h30